



MAIRIE DE FORGES

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 MAI 2013

Présents : BERNARD Micheline, RENOU Gérard, BERNARD Gilbert, LAFORGE Fabienne, METTEN Laëtitia, SAUNIER Luc et TERRIEN Philippe.

Absents et excusés : BARIL Maryline, BOURDON Céline, LAFOND Chantal et BARITEAU Philippe. (*Pouvoirs : LAFOND Chantal à RENOU Gérard et BARITEAU Philippe à BERNARD Micheline*)

Secrétaire de séance : SAUNIER Luc.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20H45.

L'ordre du jour est le suivant :

- **Approbation du compte-rendu du 22 Mars 2013**
- **CDC Aunis Sud : approbation des statuts - accord local pour la représentation des communes**
- **Personnel communal**
- **Convention ATESAT**
- **Voirie communale**
- **Travaux en cours**
- **Questions diverses**

- **Approbation du compte-rendu du CM du 22 Mars 2013**

Adopté à l'unanimité.

- **CDC Aunis Sud : approbation des statuts - accord local pour la représentation des Communes**

A) Approbation des statuts :

Madame le Maire rappelle que chaque Commune du futur territoire Aunis Sud doit se prononcer sur le projet des statuts, afin que Madame la Préfète puisse autoriser ou refuser avant le 31 Mai 2013 la fusion-extension entre la CDC de Surgères, une partie de la CDC Plaine d'Aunis, les trois Communes isolées : Ciré, Ballon, Ardillières et les quatre Communes venant de la CDC Val de Trézence : Genouillé, Saint Laurent de la Barrière, Chervettes et Saint Crépin.

Madame le Maire énumère les différentes réunions de travail et les compétences proposées :

- Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace communautaire. Développement économique.
- Compétences optionnelles : Voirie d'intérêt communautaire. Politique du logement social et de l'habitat. Action sociale (PEL, CIAS, emploi). Politique sportive. Politique culturelle.
- Compétences facultatives : Gendarmerie. Mobilité. Affaires scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les statuts de la future CDC Aunis Sud.

B) Accord local pour la représentation des Communes :

La Communauté de Communes est administrée par un Conseil Communautaire composé de délégués titulaires et suppléants. La représentation est définie en fonction de la population. Il est proposé la représentation suivante :

Jusqu'à 749 habitants	☞ 1 délégué titulaire + 1 délégué suppléant
De 750 h à 1.499 h	☞ 2 délégués titulaires
De 1.500 h à 2.499 h	☞ 3 délégués titulaires
De 2.500 h à 4.999 h	☞ 4 délégués titulaires
De 5.000 h et plus	☞ 6 délégués titulaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, l'accord local pour la représentation des Communes.

- **Personnel communal**

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame COLLAERT Nicole, ATSEM principal de 1^{ère} classe a demandé son dossier de pré-liquidation avec engagement, auprès de la CNRACL, dans le cadre de son projet de départ à la retraite.

- Régime indemnitaire : Après examen des différentes possibilités, il est décidé d'attribuer à chaque Agent une Indemnité d'Administration et de Technicité selon des critères définis.

- **Convention ATESAT :**

La D.D.T.M propose de reconduire la Convention « Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'Aménagement du Territoire » (ATESAT), pour l'Année 2013, pour un montant de 327,99 Euros.

- **Voirie communale :**

- **Impasse des Drapiers :**

L'ensemble des propriétaires ayant donné par écrit leur accord, le Conseil Municipal décide de classer dans le domaine privé de la Commune, le quéréu cadastré AC 51 et de prendre en charge les frais de géomètre.

- **Chemin rural sis Rue de l'Augerie :**

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de Mme et Mr CHERENSAC Michel pour l'acquisition du chemin rural sis Rue de l'Augerie, bordant leurs parcelles cadastrées AB 51, 52 et 44.

- **Travaux en cours :**

- Les travaux « Rue de la Mairie » vont commencer le 20 Mai prochain.

- Le columbarium va être posé fin Mai 2013.

- **Questions diverses :**

Madame le Maire rappelle la réunion publique du Mardi 21 Mai prochain ayant pour thème principal, le contournement de Puydrouard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.